

Droit Économie

Classe de première

**Série Sciences et technologies du management
et de la gestion**

Table des matières

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Erreur ! Signet non défini.

II. DROIT

4

<i>II.1 – Finalités et objectifs</i>	4
<i>II.2 – Positionnement</i>	4
<i>II.3 – Présentation générale</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>II.4 – Indications méthodologiques</i>	5
<i>II.5 - PROGRAMME DE DROIT</i>	6
THÈME 1 - QU'EST-CE QUE LE DROIT ?	6
THEME 2 - COMMENT LE DROIT PERMET-IL DE RÉGLER UN LITIGE ?.....	7
THÈME 3 - QUI PEUT FAIRE VALOIR SES DROITS ?	9
THEME 4 - QUELS SONT LES DROITS RECONNUS AUX PERSONNES ?.....	10

III. ÉCONOMIE

12

<i>III.1 - Finalités et objectifs</i>	12
<i>III.2 - Positionnement</i>	12
<i>III.3 - Présentation générale</i>	13
<i>III.4 - Indications méthodologiques</i>	14
<i>III.5 - PROGRAMME D'ÉCONOMIE</i>	15
THÈME 1 - QUELLES SONT LES GRANDES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET LEURS ENJEUX ACTUELS ?	15
THÈME 2 - COMMENT SE CRÉE ET SE RÉPARTIT LA RICHESSE ?	17
THÈME 3 - COMMENT LES MÉNAGES DÉCIDENT-ILS D'AFFECTER LEUR REVENU ?	19
THÈME 4 - QUELS MODES DE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?	20
THÈME 5 - LES MARCHÉS DES BIENS ET SERVICES SONT-ILS CONCURRENTIELS ?	21

Préambule

L'enseignement du droit et de l'économie est essentiel dans la formation des élèves de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Il poursuit deux objectifs :

- former des citoyens conscients des règles et des mécanismes juridiques qui régissent le fonctionnement de la société, les rapports entre les personnes ainsi que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la croissance et au développement ;
- favoriser des poursuites d'études après le baccalauréat où ces disciplines et les méthodologies qu'elles supposent, occupent une place importante.

Le programme prend en compte les évolutions juridiques et économiques importantes : le droit de la personne avec la mise en place du règlement général de protection des données (RGPD), les changements dans les relations de travail avec le développement des plateformes de services, les impératifs de la transition énergétique, l'importance des biens publics au niveau national et au niveau international, les nouvelles formes de monnaie, l'économie sociale et solidaire.

Le droit et l'économie sont des disciplines exigeantes qui reposent sur l'analyse de documents complexes (arrêts, données statistiques, articles scientifiques ou d'auteurs, etc.) nécessitant la maîtrise de compétences méthodologiques, justifiant ainsi de développer chez l'élève des capacités d'analyse et de synthèse. Les épreuves correspondantes au baccalauréat permettent d'évaluer également sa capacité d'argumentation. Ces enseignements supposent enfin des capacités d'écoute, de dialogue, de curiosité, ainsi qu'un travail personnel important.

Les logiques d'un enseignement de droit d'une part, d'économie d'autre part, avec leurs démarches et leurs méthodes spécifiques doivent être préservées. Des complémentarités et des transversalités permettent cependant d'articuler ces deux enseignements au cours des deux années de formation et lors de l'épreuve terminale.

Des liens sont établis avec le programme d'Enseignement moral et civique (EMC) d'une part, celui de Sciences économiques et sociales (SES) de classe de seconde d'autre part. Il convient par ailleurs de souligner que la maîtrise de la langue écrite et orale est une compétence fondamentale, vecteur de l'apprentissage des élèves en droit et en économie, comme dans les autres disciplines.

DROIT

Finalités et objectifs

Les activités humaines, qu'elles soient individuelles ou collectives, s'exercent dans un contexte national, communautaire, voire mondial, caractérisé par l'existence de règles qui ont vocation à organiser les relations entre les acteurs et qui conditionnent leurs comportements. Dans un État de droit, c'est au législateur qu'il revient de mettre en cohérence les intérêts individuels avec ceux de la collectivité. En cela, le droit joue un rôle de pacification sociale auquel il convient de sensibiliser les élèves, afin qu'ils développent une citoyenneté reposant sur la prise de conscience de leurs droits et de leurs devoirs.

Le droit accompagne les évolutions économiques et sociales, notamment dans le domaine du management et de la gestion, assurant ainsi en permanence une fonction de régulation de première importance. Pour cette raison, l'enseignement du droit dans la série STMG est nécessairement en lien avec ceux de l'économie, du management et des sciences de gestion, disciplines avec lesquelles il est en interaction.

Cet enseignement vise trois objectifs principaux :

- Aborder des concepts fondamentaux afin de développer des capacités d'analyse prenant appui sur des raisonnements juridiques mobilisables dans le cadre de situations pratiques tirées, soit de l'environnement proche des élèves, soit du fonctionnement des organisations. Il s'agit de mobiliser les concepts pour qualifier ces situations, déterminer les règles applicables et proposer leur mise en œuvre afin que les élèves acquièrent une culture juridique fondée sur l'argumentation.
- Contribuer à la formation du citoyen, de l'acteur économique et social, en permettant à l'élève d'appréhender le cadre juridique dans lequel évoluent les individus et les organisations. Il s'agit ici de donner du sens à la règle de droit et d'en percevoir l'utilité, en liaison avec les autres disciplines d'enseignement de première et de terminale.
- Participer à la formation générale de l'élève en lui faisant acquérir des méthodes et une rigueur nécessaires à l'expression d'une pensée éclairée et autonome. Le droit fournit à cet égard un cadre intellectuel et culturel propre à favoriser la poursuite d'études supérieures.

Positionnement

Le programme de droit valorise une approche centrée sur le sens et la justification des règles juridiques.

Focalisé sur des thèmes et des concepts fondamentaux, l'enseignement du droit met en évidence la logique et les mécanismes propres à l'analyse de situations pratiques vues sous l'angle juridique.

L'approche des thèmes est avant tout généraliste et ne vise pas l'exhaustivité. L'approfondissement des notions générales relève d'une logique de poursuite d'études

supérieures, dans des formations où pourront être réinvestis les acquis de première et de terminale.

En classe de première sont étudiés les principes fondamentaux du droit, de la formation de la règle de droit au recours au juge et au procès, de la personnalité juridique aux droits qui y sont attachés. Dans le prolongement de ce programme, le programme de terminale est centré sur le contrat et la responsabilité, le cadre juridique du travail salarié et de l'activité économique.

Organisation du programme

Le programme se décline en plusieurs thèmes. Chacun d'entre eux débute par une introduction qui détermine le contexte général et circonscrit le périmètre à étudier. Elle est suivie d'une liste de capacités attendues des élèves au terme de l'étude chaque thème et de chaque sous-thème.

Chaque thème se présente sous la forme d'un tableau à trois colonnes dont les contenus doivent être abordés simultanément :

- la première colonne indique les sous-thèmes qui structurent le programme ;
- la deuxième colonne apporte des précisions sur le et les finalités de l'étude. La règle de droit comportant toujours de nombreuses exceptions, le choix a été fait de ne pas traiter ces exceptions qui risqueraient de faire perdre de vue son caractère général ;
- la troisième colonne précise l'ensemble des notions que les élèves doivent maîtriser, avec pour objectif de circonscrire l'étendue du programme.

Indications méthodologiques

En classe de première et de terminale, les élèves abordent les règles juridiques sous l'angle concret de leur mise en œuvre. Pour découvrir ces règles, l'enseignant s'appuie systématiquement sur des exemples simples tirés de l'environnement de l'élève et utilise des méthodes pédagogiques qui le rendent acteur de ses apprentissages.

Les élèves sont capables de justifier les règles juridiques au regard de leurs enjeux et d'envisager une pluralité de solutions nécessairement différentes selon les parties (principe de contradiction). Ils analysent les situations juridiques et construisent une argumentation pertinente.

Ainsi, ils sont capables :

- d'analyser des situations juridiques en mobilisant des qualifications juridiques ;
- d'identifier des règles juridiques pertinentes pour soutenir les prétentions des parties ;
- de construire une argumentation cohérente, avec la ou les solutions envisagées.

Ce travail de construction d'une argumentation juridique suppose d'être capable non seulement de mobiliser les concepts juridiques qui figurent dans les programmes, mais également de les intégrer à une réflexion et de restituer, au moyen d'un vocabulaire adapté, le fruit de cette démarche. Il convient donc de consacrer, durant la formation, le temps nécessaire à l'acquisition de méthodes d'analyse et de travailler conjointement l'acquisition du vocabulaire juridique susceptible de rendre compte de la réflexion et des arguments développés. La mise en forme de cette pensée, notamment par écrit, est essentielle.

Enfin, l'enseignement du droit nécessite de recourir à des ressources auxquelles il est aisé aujourd'hui d'avoir accès. À titre d'exemple, même si rien ne remplace pour un élève le fait d'assister à un procès ou à la séance d'un tribunal, il peut également exploiter des supports numériques ou audiovisuels qui lui permettent de compléter sa formation. Dans un même ordre d'esprit, de nombreux sites gratuits offrent des documents relatant des situations exploitables en classe (arrêts commentés, cas pratiques, etc.). À cette occasion, les enseignants ont recours à des salles équipées et à des ressources utilisant les technologies de l'information et de la communication, notamment dans le cadre de travaux en groupe à effectif réduit.

PROGRAMME DE DROIT

THÈME 1 - QU'EST-CE QUE LE DROIT ?

Le droit organise la société au nom de certaines valeurs. Il émane d'autorités légitimes. Malgré leur grande diversité, les règles de droit nationales et européennes constituent un ensemble normatif cohérent.

L'élève doit être capable de :

- expliquer et distinguer les fonctions du droit
- vérifier les caractères de la règle de droit pour une règle donnée
- identifier la source d'une règle de droit
- distinguer les différentes institutions
- expliquer le sens et la portée d'une décision de justice
- qualifier juridiquement une situation de fait

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
1.1 Le droit et les fonctions du droit	Depuis l'adoption des principes du libéralisme politique issus de la philosophie des Lumières, les principes généraux d'égalité, de liberté, de solidarité et plus récemment de laïcité fondent l'organisation de notre société démocratique. Ils contribuent à faire du droit un facteur d'organisation et de pacification de la société et d'une certaine manière de toutes collectivités humaines.	État de droit, laïcité, égalité Fonctions du droit Distinction droit et morale Ordre public

<p>1.2 La règle de droit</p>	<p>La règle de droit est légitime, générale et obligatoire.</p> <p>En prenant appui sur quelques règles provenant de divers codes (Code civil, Code du travail, Code pénal par exemple) et à partir de situations concrètes de mise en œuvre, les élèves comprennent que la règle de droit émane d'autorités compétentes. Sa formulation en termes généraux lui permet de garantir l'égalité devant la loi de toutes les personnes placées dans la même situation juridique.</p> <p>Le droit ayant vocation à saisir toutes les situations de la vie en société, il ne peut pas décrire chacune d'elles en raison du caractère général et abstrait de la règle de droit. Il se réfère donc à des catégories juridiques : la personne physique, la victime, le contrat, le salarié par exemple. C'est l'opération de qualification juridique.</p>	<p>Caractères de la règle de droit</p> <p>Autorité légitime</p>
<p>1.3 Les sources du droit</p>	<p>Les règles de droit émanent d'autorités légitimes.</p> <p>L'étude de quelques normes et de leur autorité créatrice permet d'identifier les sources du droit. L'analyse est centrée sur les sources écrites et la jurisprudence.</p> <p>Les sources communautaires, nationales, y compris celles issues de la négociation collective, sont étudiées sans entrer dans le détail de leur création.</p> <p>L'étude permet de réaffirmer le caractère européen de notre système juridique et d'observer que la cohérence de l'ordre juridique repose sur la complémentarité et la hiérarchie des sources du droit. Elle permet également de rappeler les principes d'organisation et de séparation des pouvoirs.</p> <p>La notion de jurisprudence est abordée ainsi que le rôle d'unification du droit de la Cour de cassation.</p>	<p>Constitution</p> <p>Contrôle de constitutionnalité (QPC),</p> <p>Droit communautaire traités, droit dérivé (règlement, directive) / Commission européenne, Conseil de l'Union européenne Parlement européen</p> <p>Loi / parlement</p> <p>Règlement / gouvernement, Jurisprudence / autorité judiciaire</p> <p>Conventions et accords collectifs / partenaires sociaux</p> <p>Organisation judiciaire</p> <p>Hiérarchie des normes</p>

THÈME 2 - COMMENT LE DROIT PERMET-IL DE RÉGLER UN LITIGE ?

La résolution des litiges suppose le recours au droit. Ce recours est porté, principalement, devant une juridiction de l'État lorsque le litige ne se résout pas à l'amiable. Le service public

de la justice obéit à des principes qui ont notamment pour objectif de protéger les libertés des citoyens et de préserver l'ordre public. Le procès se déroule selon une procédure en plusieurs étapes. Au cœur de toute prétention judiciaire se trouve la preuve.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les éléments d'un litige : parties, faits, prétentions, question de droit ;
- de déterminer au moyen d'une argumentation si le litige est causé par un acte ou par un fait juridique afin d'envisager un mode de preuve adapté ;
- d'apprécier la force probante d'un élément de preuve dans une situation donnée ;
- de déterminer la juridiction qui a prononcé une décision de justice ;
- de sélectionner la juridiction susceptible de juger un litige ;
- de distinguer le rôle du procès civil et du procès pénal ;
- d'identifier les phases d'un procès ;
- d'expliquer les enjeux de la constitution de partie civile.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
2.1 Le litige	<p>Le droit est un système de normes dont l'un des objectifs est de pacifier les relations sociales.</p> <p>La transformation d'un conflit en litige impose la qualification juridique des faits et la recherche des moyens de droit à l'appui des prétentions des parties.</p> <p>L'étude est menée à partir de situations juridiques de nature conflictuelle dans laquelle sont identifiés les éléments du litige (faits, parties, prétentions) et pour lesquelles on cherche comment le droit peut contribuer à résoudre le conflit.</p>	<p>Litige</p> <p>Demandeur, défendeur</p> <p>Prétentions</p> <p>Accord amiable</p>
2.2 La preuve	<p>Au plan juridique, toute personne peut revendiquer une prétention en se prévalant d'un droit à condition d'en apporter la preuve. Sont étudiées les règles relatives à la preuve des actes et des faits juridiques, à la charge de la preuve, aux modes de preuve et à leur admissibilité.</p>	<p>Acte et fait juridiques</p> <p>Présomption</p> <p>Charge et mode de preuve</p> <p>Preuve électronique</p> <p>Acte authentique et sous signature privée</p> <p>Témoignage, aveu</p> <p>Intime conviction du juge</p>
2.3 Le recours au juge	<p>Le recours au juge obéit à plusieurs principes fondamentaux. Sont exclusivement abordés le droit au procès équitable, le droit au double degré de juridiction, les principes relatifs à la compétence d'attribution, les droits de la</p>	<p>Voies de recours</p> <p>Appel</p> <p>Pourvoi en cassation</p> <p>Partie civile</p>

	<p>défense, la présomption d'innocence.</p> <p>L'étude de procès civil et pénal permet d'identifier et de mesurer les enjeux des différentes phases qui caractérisent le procès : l'introduction de l'instance ou le dépôt de plainte, la saisine du tribunal, l'instruction ou la mise en état, l'audience et la clôture des débats.</p> <p>L'étude portera aussi sur la constitution de partie civile dans le cadre d'un procès pénal et sur le rôle de la peine. La notion de voie de recours est introduite en étudiant l'appel, le pourvoi en cassation et la saisine des tribunaux européens.</p>	<p>Instance</p> <p>Audience</p> <p>Jugement, arrêt, délibéré</p> <p>Compétence d'attribution</p> <p>Assignment</p> <p>Mise en examen</p> <p>Infraction (contravention, délit, crime)</p>
--	---	--

THÈME 3 - QUI PEUT FAIRE VALOIR SES DROITS ?

Seules les personnes juridiques peuvent faire valoir leurs droits. Pour le droit, tous les êtres humains, les personnes physiques, ainsi que certains groupements, les personnes morales, sont des personnes. La personnalité juridique en fait des sujets de droit titulaires de droits et capables d'assumer des obligations.

L'élève doit être capable :

- d'identifier et qualifier une personne juridique ;
- de distinguer une personne physique et une personne morale ;
- d'analyser les conséquences de la personnalité juridique ;
- d'identifier les attributs d'une personne physique ou d'une personne morale ;
- d'expliquer les conséquences de l'incapacité juridique d'une personne physique ou morale.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
<p>3.1 La personne juridique</p> <p>3.1.1 La personne physique</p> <p>3.1.2 La personne morale</p>	<p>Les personnes physiques et les personnes morales se caractérisent par des éléments d'identification qui permettent de les individualiser.</p> <p>Malgré des évolutions récentes, l'animal n'est pas considéré comme une personne en droit.</p>	<p>Genre</p> <p>Nom/dénomination</p> <p>Domicile/siège</p> <p>Droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux</p> <p>Statut de l'animal</p>
<p>3.2 La capacité et l'incapacité</p>	<p>Les personnes juridiques disposent d'une capacité juridique qui débute à leur naissance et s'éteint à leur mort. Cette capacité délimite leur aptitude à avoir des droits et à les exercer eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants.</p>	<p>Capacité – incapacité juridique</p> <p>Mécanismes de la représentation</p> <p>Acte de disposition, acte d'administration</p>

3.3 Le patrimoine	Dans cet ensemble de droits, certains sont évaluables en argent et constituent avec les dettes, le patrimoine de la personne.	Patrimoine
--------------------------	---	------------

THÈME 4 - QUELS SONT LES DROITS RECONNUS AUX PERSONNES ?

Le droit reconnaît aux personnes des prérogatives individuelles, appelées droits subjectifs, qui leur permettent d'agir en société et d'être protégées : les droits extrapatrimoniaux (exclusivement attachés à la personne) et les droits patrimoniaux (liés au patrimoine). Parmi les droits portant sur les biens qui constituent le patrimoine de la personne, le droit de propriété revêt une importance économique et juridique particulière.

L'élève doit être capable :

- de distinguer entre les droits patrimoniaux et les droits extrapatrimoniaux ;
- d'identifier une atteinte à un droit extrapatrimonial ;
- d'appliquer les règles relatives aux droits extrapatrimoniaux dans une situation donnée ;
- d'expliquer les enjeux de la protection des données à caractère personnel ;
- de vérifier le respect des obligations liées à la protection des données à caractère personnel ;
- de distinguer entre les biens corporels et les biens incorporels ;
- d'identifier les attributs et caractères du droit de propriété ;
- de qualifier un trouble anormal du voisinage ;
- d'identifier les composantes du droit d'auteur ;
- de connaître les enjeux de la protection juridique de la marque commerciale ;
- d'identifier les conséquences de l'utilisation non autorisée d'une marque commerciale déposée.

Sous-thèmes	Contexte et finalités	Notions
4.1 Les droits extra-patrimoniaux	<p>Le droit confère à la personne, par le seul fait de son existence, des droits inaliénables, insaisissables et imprescriptibles.</p> <p>Les données formelles et informelles laissées par une personne juridique sur internet constituent son identité numérique. Les données à caractère personnel doivent être particulièrement protégées.</p> <p>Pour illustrer les caractères et la protection des droits extrapatrimoniaux, sont étudiés le droit au respect de la vie privée avec notamment la protection des données à caractère personnel et le droit à l'image à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.</p>	<p>Droits de la personne</p> <p>Protection des données à caractère personnel</p> <p>Respect de la vie privée</p> <p>Droit à l'image</p>
4.2 Le droit de	Parmi les droits patrimoniaux, le droit de propriété	Biens corporels /

<p>propriété</p> <p>4.2.1 Le droit de propriété sur les biens corporels</p> <p>4.2.2 Le droit de propriété sur les biens incorporels</p>	<p>est caractéristique du pouvoir juridique le plus complet qu'une personne peut exercer directement sur une chose.</p> <p>Le droit de propriété peut porter sur des biens corporels et incorporels. Les attributs du droit de propriété et ses caractères sont identifiés dans des situations variées. Les limites apportées au droit de propriété sont illustrées notamment dans le contexte des rapports de voisinage.</p> <p>La notion de bien incorporel est appréhendée à travers l'étude du droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement de la marque commerciale et du droit d'auteur.</p>	<p>incorporels</p> <p>« usus », « fructus », « abusus »</p> <p>Caractères absolu, exclusif et perpétuel du droit de propriété</p> <p>Trouble anormal du voisinage</p> <p>Marque commerciale</p> <p>Propriété industrielle</p> <p>Monopole d'exploitation</p> <p>Action en contrefaçon</p> <p>Droit d'auteur</p>
---	---	---

ÉCONOMIE

Finalités et objectifs

L'enseignement de l'économie poursuit un objectif général de compréhension du monde contemporain, et notamment des rapports que les hommes engagent entre eux et avec la nature, dans leurs activités de production, d'échange et de consommation.

La connaissance des concepts et des mécanismes économiques, ainsi que la sensibilisation aux grands enjeux économiques et sociaux actuels doivent permettre à l'élève de devenir responsable de ses choix en tant que citoyen et en tant qu'acteur de la vie économique.

L'enseignement de l'économie s'inscrit dans un projet éducatif global et poursuit quatre objectifs opérationnels :

- apporter les connaissances économiques sollicitées par l'étude des sciences de gestion et du management ;
- participer à la culture et à la formation générale de l'élève en l'amenant à s'interroger sur les enjeux économiques majeurs et à mieux les comprendre ;
- permettre l'acquisition des méthodes qui développent le sens de l'observation et la capacité d'analyse des phénomènes économiques, avec un souci de rigueur et d'objectivité ;
- contribuer à l'éducation citoyenne de l'élève, en l'amenant à construire un discours argumenté et à développer un esprit critique.

Chacun de ces objectifs participe à la construction du projet personnel de l'élève. À ce titre, l'enseignement de l'économie en classes de première et terminale contribue à préparer les élèves à la poursuite d'études supérieures. Il participe pleinement au développement de capacités de raisonnement et de réflexion, ainsi qu'à l'acquisition de méthodes de travail autonome.

Positionnement

L'enseignement de l'économie dans la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) répond à un objectif de compréhension du monde contemporain et de ses enjeux actuels. L'approche de la discipline est ancrée sur l'observation et la compréhension des phénomènes réels. Elle est nécessairement distincte d'une démarche purement académique, fondée sur la maîtrise d'un corpus théorique.

Le programme de la classe de première et de terminale STMG est construit autour de neuf grandes questions économiques. Le traitement de ces questions doit être adapté aux objectifs recherchés pour des élèves de lycée qui poursuivront dans l'enseignement supérieur.

Le programme de première traite des mécanismes économiques fondamentaux et du fonctionnement des marchés. Le programme de terminale introduit le rôle de l'État dans la régulation de l'économie. Il convient cependant dès la classe de première de montrer l'écart

entre certains mécanismes décrits par la théorie économique et le fonctionnement réel des marchés.

En introduction de cet enseignement (thème 1), il convient, tout en s'appuyant sur les acquis des élèves, de présenter les principaux objets d'étude de la science économique. À cet égard les concepts de rationalité, d'utilité et de marginalité, concepts fondamentaux pour les courants de pensée dominants, sont présentés et expliqués. Cela ne dispense pas de montrer que ces notions donnent lieu à des débats intenses. La création de richesse et les débats liés à sa mesure ainsi qu'à sa répartition, constituent une suite logique au premier thème. Ensuite la création de richesse et la production conduisent à poser la question de l'affectation des revenus des ménages et du mode de financement de l'activité économique. Les fonctions de la monnaie sont expliquées, ainsi que les modalités de sa création. Le dernier thème de la classe de première traite du fonctionnement des marchés en appréciant le degré de l'intensité concurrentielle.

En classe de terminale, l'approche est davantage centrée sur la nécessaire régulation de l'activité économique par l'État ou par des institutions internationales, et les limites de cette régulation. L'intervention de l'État est expliquée dans le premier thème. Le second thème étudié permet d'approfondir le cas particulier du marché du travail. Il s'agit d'analyser les spécificités de ce marché et d'aborder les principales explications du chômage contemporain, ainsi que les moyens mis en œuvre pour y faire face. Enfin, l'évolution des flux d'échanges internationaux est analysée dans un troisième thème, avant d'aborder, dans un quatrième thème, les enjeux liés à la soutenabilité de la croissance.

Présentation générale

Le programme se décline en plusieurs thèmes. Chacun d'entre eux soulève une question, le plus souvent problématisée, ayant pour finalité de présenter les différents termes du débat relatifs aux grands enjeux économiques actuels. L'introduction détermine le contexte général et circonscrit le périmètre à étudier. Elle est suivie d'une liste de capacités attendues des élèves au terme de l'étude chaque thème et de chaque sous-thème.

Chaque thème se présente sous la forme d'un tableau à trois colonnes dont les contenus doivent être abordés simultanément :

- la première colonne indique les sous-thèmes qui structurent le programme ;
- la deuxième colonne apporte des précisions sur le et les finalités de l'étude. La règle de droit comportant toujours de nombreuses exceptions, le choix a été fait de ne pas traiter ces exceptions qui risqueraient de faire perdre de vue son caractère général ;
- la troisième colonne précise l'ensemble des notions que les élèves doivent maîtriser, avec pour objectif de circonscire l'étendue du programme.

Indications méthodologiques

L'enseignement de l'économie vise l'acquisition des mécanismes économiques fondamentaux permettant de comprendre les grandes évolutions qui affectent notre société. L'apprentissage des concepts est un moyen pour les élèves d'appréhender l'environnement économique en reliant leur étude, de manière permanente, à l'actualité.

Dans un même souci, les ressources peuvent également être de nature historique, géographique ou managériale pour souligner la globalité des phénomènes économiques et sensibiliser les élèves à la complémentarité des approches pour répondre à des problématiques transversales.

Le programme fournit une liste précise des notions à aborder. Certaines d'entre-elles peuvent faire appel à d'autres concepts qu'il n'est cependant pas toujours judicieux de nommer sous peine de confusion. L'apprentissage des élèves ne peut être celui de définitions de notions déconnectées de toute réalité pratique. Il convient que les élèves soient en mesure d'utiliser les notions et les mécanismes économiques à l'occasion d'analyses de situations réelles ou de données quelles qu'en soient leurs formes (séries statistiques, graphiques, cartes, etc.). Les débats qui animent les économistes et la société dans son ensemble sont traités plus particulièrement en classe de terminale à travers les quatre grands thèmes étudiés.

Pour ce faire, l'élève doit développer à l'occasion de l'enseignement de l'économie les capacités à :

- rechercher une information pertinente dans un corpus documentaire (lire et comprendre le document quelle qu'en soit la forme, trier, classer et valider les informations). Dans le cas de documents statistiques, il s'agira par exemple d'être capable d'analyser et d'interpréter des graphiques de différents formats (graphiques statistiques, hiérarchiques ou de tendances, histogrammes, nuages de points, etc.) et de mobiliser les données observées pour calculer de nouvelles statistiques (cf. valeur ajoutée, coût marginal) ;
- synthétiser les informations prélevées ;
- organiser l'exposé écrit de ces informations ;
- analyser ces informations au regard des notions économiques acquises ;
- avoir un regard critique sur les documents porteurs d'informations ;
- développer une argumentation économique structurée en mobilisant des connaissances.

À cette occasion, les enseignants ont recours à des salles équipées et à des ressources utilisant les technologies de l'information et de la communication, notamment dans le cadre de travaux en groupe à effectif réduit.

L'acquisition de ces capacités d'observation, d'analyse et de réflexion doit permettre à l'élève d'exprimer sous différentes formes (exposés oraux, travaux rédigés, participation à des débats...) sa compréhension de l'environnement économique.

PROGRAMME D'ÉCONOMIE

THÈME 1 - QUELLES SONT LES GRANDES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET LEURS ENJEUX ACTUELS ?

Ce premier thème reprend des notions étudiées en classe de seconde en SES. Il s'agit de présenter l'objet de l'économie en tant que science et de poser ses enjeux dans un monde en mutation, en s'appuyant sur les acquis des élèves.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les agents économiques et leurs fonctions ;
- de distinguer la nature des biens et services ;
- de décrire les choix économiques à l'aide des concepts et principes fondamentaux du raisonnement économique (utilité, rationalité, préférences, maximisation) pour décrire des choix économiques ;
- de distinguer les différentes formes de rationalité individuelle ;
- d'expliciter la notion d'utilité marginale ;
- d'interpréter le circuit économique élémentaire ;
- de définir les différentes formes de monnaie ;
- d'identifier les enjeux socio-économiques des nouvelles formes de monnaie.

Thème	Contextes et finalités	Notions
I. 1. Les agents économiques et les différents types de biens et services	<p>L'un des objets de l'économie est d'étudier comment les individus et les groupes d'individus organisent l'utilisation et la répartition des ressources à leur disposition, sachant que ces ressources sont le plus souvent limitées, pour obtenir ce dont ils ont besoin, voire ce qu'ils désirent. Alors que les besoins sont souvent classés par degré de nécessité, il convient de souligner que la définition et l'expression des besoins primaires et secondaires dépendent directement de la personne elle-même, ainsi que de la situation concrète, du temps et de l'environnement où elle se trouve.</p> <p>Pour répondre à leurs besoins, les individus en société s'organisent. Une spécialisation dans des grandes fonctions se développe, la notion d'agent économique apparaît. Alors même que les besoins des individus paraissent illimités, les ressources nécessaires pour produire les biens et services qui y répondent ont un coût et sont souvent limitées. C'est la notion de contrainte économique.</p>	<p>Les différents agents économiques et leur fonction principale</p> <p>Les besoins primaires et les besoins secondaires</p> <p>Les différents types de biens et services</p> <p>La contrainte économique</p>
	<p>La science économique étudie les causes et les conséquences des choix individuels pour l'agent économique lui-même et pour la société. L'hypothèse principale de la science économique est la rationalité</p>	<p>Les préférences et choix économiques</p> <p>La rationalité et</p>

<p>I. 2. Les comportements décisionnels du producteur et du consommateur</p>	<p>de ces choix individuels, même si cette hypothèse est discutée par un certain nombre de courants de pensée.</p> <p>Répondre aux désirs des individus nécessite la production des biens et services demandés. Seuls les biens (ou services) rares, considérés comme utiles par les individus et échangeables entre individus sont des biens (ou services) économiques. Ces biens peuvent être produits par des agents privés ou publics. La valeur que les agents économiques alloueront à ces biens et services sera le plus souvent proportionnelle à leur degré de rareté, c'est-à-dire à leur utilité marginale.</p> <p>Les questions de la production (que produire et en quelle quantité ?) dépendront à la fois des quantités et du prix des ressources disponibles (travail, capital, terre, technologie) et de la valeur d'échange escomptée.</p> <p>La contrainte écologique affecte significativement le prix des ressources disponibles et donc la valeur des biens produits.</p> <p>Ainsi, un comportement rationnel se définira pour le consommateur par la recherche de maximisation de son utilité en prenant en compte la contrainte de son budget, et pour le producteur par la maximisation de ses objectifs (ex : profit ou pérennité à long terme dans le cas d'organisations marchandes ; utilité collective dans le cas d'organisations de l'économie sociale et solidaire) sous la contrainte des coûts de production.</p>	<p>l'utilité individuelles</p> <p>La maximisation</p> <p>La rareté et la valeur, l'utilité marginale</p> <p>La production, les ressources</p>
<p>I. 3. Les échanges économiques</p>	<p>L'étude des choix économiques conduit naturellement à celle de l'échange, lequel se réalise dans le cadre d'un marché (lieu physique ou virtuel). La nature des échanges entre agents économiques influence les choix de spécialisation. Il en découle des interrelations multiples (flux réels, flux monétaires), qui correspondent à un circuit économique élémentaire.</p> <p>La monnaie constitue un instrument essentiel de l'activité économique. Elle permet de se procurer tout bien ou service vendu sur un marché et sert à la fois d'intermédiaire des échanges, de réserve de valeur et d'unité de compte. Par rapport aux autres actifs, elle a la propriété d'être acceptée comme moyen de paiement universellement, immédiatement et sans coût. De nouvelles formes de monnaie émergent sur tous les marchés (monnaies numériques, monnaies locales, etc.).</p>	<p>La spécialisation, les échanges</p> <p>Les différentes formes de monnaie et leur fonction</p> <p>Le circuit économique élémentaire</p>

THÈME 2 - COMMENT LA RICHESSE SE CRÉE-T-ELLE ET SE RÉPARTIT-ELLE ?

La richesse d'une nation est évaluée par les organismes statistiques (l'Institut national de la statistique et des études économiques ou INSEE, en France) à partir du Produit intérieur Brut (PIB). Ce produit est le résultat de la combinaison productive des facteurs de production. D'autres indicateurs viennent compléter l'information fournie par le PIB. Plusieurs points de débats doivent être abordés : l'efficacité de cette combinaison sur le plan économique mais également social, le degré de pertinence du PIB comme indicateur de mesure de la richesse créée et enfin l'évolution de la répartition de cette richesse entre les différents acteurs et ses effets.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les différents facteurs de production ;
- d'analyser l'origine et l'évolution des gains de productivité ;
- de calculer la valeur ajoutée dans des cas simples ;
- d'interpréter des indicateurs macro-économiques ;
- de distinguer les revenus en fonction de leur origine ;
- d'analyser le partage de la valeur ajoutée à partir d'un graphique.

Thème	Contextes et finalités	Notions
II.1. La combinaison des facteurs de production	<p>La production d'un bien ou d'un service nécessite le recours à plusieurs facteurs de production. La combinaison des facteurs de production est contrainte par la quantité de facteurs disponibles dans chaque économie. Cette combinaison évolue et est optimisée en fonction de la diffusion des technologies (phénomènes de substitution du capital au travail) ainsi que de l'amélioration du capital humain.</p> <p>Les facteurs peuvent contribuer plus ou moins intensément à la production. L'efficacité de leur contribution est mesurée par le concept de productivité. Les gains de productivité sont étroitement liés à l'investissement en capital humain et au progrès technique.</p>	<p>Les facteurs de production : le travail (dont le capital humain), le capital, les ressources naturelles, l'innovation et l'information.</p> <p>Le rôle de l'investissement dans l'accumulation des facteurs.</p> <p>La productivité et les gains de productivité</p>
II.2. La mesure de la production et ses limites	<p>La création de richesse est évaluée par la valeur ajoutée produite par les agents économiques. Celle-ci est égale à la différence entre le prix de vente du bien et le coût des consommations intermédiaires rentrant dans la composition de ce bien. L'absence de prix de marché rend difficile le calcul de la valeur ajoutée des productions non marchandes, qui sont néanmoins génératrices de valeur pour la société par leur utilité.</p> <p>La richesse produite à l'échelle d'un territoire est</p>	<p>Les agrégats économiques : la valeur ajoutée et le Produit intérieur brut (PIB)</p> <p>La valorisation de la production non marchande et des échanges non monétaires</p> <p>Les indicateurs alternatifs au</p>

	<p>évaluée par le Produit intérieur brut (PIB). La contrepartie du PIB peut être décomposée en différents agrégats : consommation, investissement, dépenses publiques, exportations et importations [$PIB = C + I + G + (X - M)$].</p> <p>Bien que le PIB par habitant reste le principal critère pour mesurer la richesse d'un pays, et le taux de croissance du PIB pour mesurer le dynamisme économique d'un pays, ces indicateurs sont controversés car ils ne reflètent pas toujours le bien-être dans une société.</p>	<p>PIB : Indice de développement humain (IDH), Bonheur national brut (BNB), ...</p>
<p>II.3. La dynamique de la répartition des revenus</p>	<p>La production de biens et de services entraîne la distribution de revenus dans l'ensemble de l'économie. L'étude du revenu met en évidence la diversité de ses origines – travail (salaires, traitements) capital (intérêts, dividendes) et propriété (loyers) – ainsi que les enjeux de la répartition initiale entre les différents agents.</p> <p>Le partage de la valeur ajoutée est affecté par des évolutions importantes sur le long terme comme le progrès technique, évolutions qui modifient les équilibres de la répartition des revenus primaires</p> <p>À partir des prélèvements obligatoires, le processus de redistribution mis en place par l'État corrige la répartition de ces revenus primaires pour aboutir au revenu disponible. (L'étude de la redistribution est abordée en terminale)</p>	<p>Les revenus primaires : les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus mixtes</p> <p>Le partage de la valeur ajoutée entre les différents agents économiques</p> <p>La composition du revenu disponible</p>

THÈME 3 - COMMENT LES MÉNAGES DÉCIDENT-ILS D'AFFECTER LEUR REVENU ?

Le revenu des ménages se partage entre consommation et épargne. Les variables économiques, sociales et démographiques affectent cet arbitrage et ont un impact sur la structure de la consommation et de l'épargne.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les déterminants de l'épargne ;
- de montrer le lien entre épargne et patrimoine ;
- de calculer et interpréter les propensions moyenne et marginale à consommer ;
- d'interpréter un tableau statistique des répartitions du patrimoine ;
- d'identifier les modalités de mesure de l'inflation ;
- d'analyser l'évolution de la structure de consommation des ménages.

Thème	Contexte et finalités	Notions
III.1 L'arbitrage entre consommation et épargne	<p>Le revenu des ménages est réparti entre consommation et épargne. Les variables économiques, sociales et démographiques affectent cet arbitrage. Mais ces variables ont aussi un impact sur la structure de la consommation et de l'épargne.</p> <p>L'épargne est un outil dont disposent les ménages pour transférer leurs ressources dans le temps. Seuls les ménages qui disposent d'un revenu suffisamment élevé peuvent épargner. Les inégalités de capacité d'épargne alimentent les inégalités de patrimoine.</p> <p>Un ménage épargne pour ses vieux jours, pour léguer un patrimoine, par précaution... Cette décision dépend donc de variables économiques (revenu, taux d'intérêt...), démographiques (vieillesse de la population par exemple) et du risque (risque de perte de revenu notamment).</p>	<p>Les déterminants de l'épargne et de la consommation</p> <p>La propension à consommer</p> <p>Le patrimoine</p>
III.2 Le pouvoir d'achat des ménages	<p>Le pouvoir d'achat mesure la quantité de biens et services qu'un ménage peut acquérir étant donné le revenu dont il dispose. Aussi, une hausse des prix plus importante que celle du revenu disponible se traduit-elle par une dégradation du pouvoir d'achat. À long terme, on a observé jusqu'à présent une amélioration du pouvoir d'achat des ménages, même si celle-ci peut être très inégale.</p>	<p>L'indice des prix à la consommation</p> <p>Le panier de biens</p>
III.3 La structure de consommation des ménages	<p>Les coefficients budgétaires permettent d'appréhender la structure de consommation des ménages. Ils ont considérablement évolué, notamment au profit des dépenses de santé, des dépenses culturelles, de communication et de loisirs.</p>	<p>La composition des dépenses des ménages</p> <p>Les coefficients budgétaires</p>

		Les biens prioritaires et les biens supérieurs
--	--	--

THÈME 4 - QUELS MODES DE FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

Ce thème présente la manière dont les besoins de financement de l'économie peuvent être satisfaits. Il expose le poids respectif des marchés financiers et des banques, tout en soulignant leur forte interdépendance. En octroyant du crédit, les banques participent au processus de la création monétaire.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les différentes situations de financement des agents économiques ;
- d'identifier et comparer les divers modes de financement ;
- de caractériser les différents circuits de financement ;
- d'analyser les différentes fonctions des marchés financiers ;
- de caractériser et comprendre le rôle des banques dans le financement de l'activité économique.

Thème	Contexte et finalités	Notions
IV. 1. La situation des agents économiques	Le financement de l'économie concerne les opérations par lesquelles les agents à besoins de financement obtiennent des ressources en provenance des agents à capacités de financement.	Les agents à besoins de financement et les agents à capacités de financement
IV. 2. Les modalités de financement de l'activité économique	<p>Le financement de l'activité économique est réalisé de manière interne par voie d'autofinancement et/ou de manière externe en recourant aux marchés financiers et aux institutions financières.</p> <p>L'autofinancement constitue, selon les périodes, une ressource plus ou moins importante dans le financement des entreprises.</p> <p>Les agents à besoins de financement peuvent avoir recours à deux circuits de financement externe, direct et indirect.</p> <p>L'intervention des banques permet de prendre en charge des risques liés aux opérations de prêt.</p>	<p>Le financement interne et financement externe</p> <p>Le financement direct et le marché financier</p> <p>Les titres financiers</p> <p>Le financement indirect et les banques</p>
IV. 3. Le rôle des banques dans la création monétaire	Les banques créent de la monnaie lorsqu'elles accordent des crédits. Les banques créditent le compte des agents à besoins de financement qu'ils peuvent ensuite utiliser pour leurs règlements. Par un simple jeu d'écriture, les banques augmentent ainsi la quantité de moyens de paiement en circulation (la masse monétaire) et créent donc de la monnaie ; « les crédits font les dépôts ».	La création monétaire par les banques

	<p>À l'inverse lorsqu'un agent rembourse un prêt il y a destruction de monnaie.</p> <p>La masse monétaire s'accroît parce que les processus de création monétaire l'emportent sur ceux de destruction de monnaie.</p>	
--	---	--

THÈME 5 - LES MARCHÉS DES BIENS ET SERVICES SONT-ILS CONCURRENTIELS ?

L'intensité de la concurrence sur un marché dépend du nombre d'entreprises, de leur stratégie, de l'entrée potentielle de nouveaux concurrents, de l'existence de produits substituables.

L'élève doit être capable :

- d'identifier les intervenants sur un marché ;
- de déterminer la fixation du prix sur un marché ;
- de calculer et interpréter une élasticité prix-demande dans des exemples simples ;
- d'analyser les stratégies de fixation des prix par les entreprises en fonction de la structure des coûts ;
- de déterminer si une modification des prix s'accompagne d'une évolution des caractéristiques des produits ;
- de calculer un coût moyen et un coût marginal de production avec des exemples simples et en interpréter les résultats.

Thèmes	Contexte et finalités	Notions
V.1 L'intensité de la concurrence selon les marchés	<p>L'intensité de la concurrence sur un marché dépend du nombre d'entreprises, de leur stratégie, de l'entrée potentielle de nouveaux concurrents, de l'existence de produits substituables.</p> <p>Le prix d'un bien ou service correspond à la valeur à laquelle un échange peut être réalisé. Si le marché est parfaitement concurrentiel, le prix convergera vers le coût marginal de production et sera donc plus avantageux pour le demandeur du bien ou service.</p> <p>Sur un marché parfaitement concurrentiel, le prix d'équilibre assure que toutes les transactions mutuellement avantageuses ont été réalisées.</p> <p>L'intensité de la concurrence a une influence sur le prix d'équilibre. Cette pression concurrentielle dépend du nombre d'offreurs et de demandeurs, de l'existence d'entrants potentiels, de produits substituables...</p>	<p>L'offre et la demande</p> <p>Le prix d'équilibre</p> <p>L'élasticité prix-demande</p> <p>Le coût marginal</p>
V.2 Les stratégies	La concurrence réduit les profits réalisés par les	L'innovation, différenciation

<p>pour réduire l'intensité concurrentielle</p>	<p>entreprises. Certaines d'entre elles sont alors incitées à innover et à différencier leurs produits pour pouvoir fixer un prix plus élevé. L'effet net est ambigu a priori pour le consommateur puisqu'il bénéficie de nouveaux produits, mais la somme à payer pour en faire l'acquisition est plus élevée.</p> <p>Lorsqu'il y a peu d'offreurs sur un marché (barrières à l'entrée/sortie, accès à l'information, structure des coûts, ...), les quantités offertes sont plus faibles et les prix sont plus élevés. S'il n'y a pas d'amélioration des produits, le bien-être des demandeurs est plus faible.</p> <p>Inversement, lorsqu'il y a peu de demandeurs, le prix d'équilibre est inférieur au prix concurrentiel, et le profit des producteurs diminue.</p>	<p>Le monopole, le monopsonne, l'oligopole et les ententes</p> <p>Le pouvoir de marché</p>
--	---	--